

Procès-verbal
Assemblée communale
jeudi 12 décembre 2024 à 20h00
halle de gymnastique Chevenez

Le jeudi 12 décembre 2024 à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale ordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 5 décembre 2024 ainsi que par tout-ménages selon l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2024.
2. Informations - Communications.
3. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de CHF 30'000 pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Discuter et voter une participation financière de CHF 18'000 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy 'EDP SA', sous réserve de sa constitution. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
5. Discuter et voter l'acquisition d'un véhicule utilitaire de CHF 30'000 pour la voirie communale. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
6. Budget 2025 – Comptes de résultats : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2025.
7. Décider la vente de la parcelle no 3251 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie au prix de CHF 85/m², soit CHF 487'900, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Marie-Madeleine Yvonne Isabey, née le 25.10.1972, domiciliée à Chevenez, originaire de France.
9. Divers.

M. Dominique Laville, Président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il salue les citoyennes et citoyens présents, le Conseil communal et le personnel communal.

Scrutateurs : M. Marc Vuillaume et M. Joseph Aubry

Ayants-droits : 854

Nombre des ayants-droits présents : 33 **Majorité absolue** : 17

Personnes sans droit de vote : 0

Le président fait lecture de l'ordre du jour de ce soir, aucune modification n'est demandée ni apportée à l'ordre du jour.

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 27 juin 2024.
Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative
-

M. le Président informe que, conformément à l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux. Aucune modification n'est demandée.

Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2024 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire. Remerciements sont adressés à son auteur.

2. Informations - communications

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan

Mme le Maire salue l'ensemble des citoyennes et citoyens présents et les remercie de porter présence à l'assemblée communale de ce jour. Ce point de l'ordre du jour n'a qu'un seul objectif, informer la population des multiples dossiers en cours traités par les autorités communales.

Bâtiment de la voirie et administration : relate les différentes étapes accomplies et à venir. Il tient à cœur au Conseil communal de finaliser ce projet défini dans le programme de législature. Un groupe de travail a été créé en lien avec les dicastères et fonctions respectives. Après investigations et réflexion, il a été décidé que le futur bâtiment ne pouvait être logiquement qu'à l'emplacement du local actuel de la voirie en y ajoutant l'administration communale. Actuellement, le Conseil communal ne peut pas siéger à Chevenez car l'accès de l'entrée est inadapté. Le fait de réunir les 2 entités permet de résoudre plusieurs problèmes d'accessibilité, de centraliser les activités administratives et de sécuriser les accès à la voirie et à l'administration. Il est prévu la réalisation d'un chauffage à distance pour le quartier communal, soit le bâtiment actuel de l'administration, du nouveau bâtiment, de l'école, de la halle et de l'abri PC, tout en respectant les nouvelles normes énergétiques. Il est projeté l'esquisse du futur bâtiment. Prochaine échéance, début 2025, présentation du crédit d'étude pour acceptation par l'assemblée communale du crédit d'étude pour la faisabilité du projet et si tout se déroule bien, le crédit de construction sera soumis en septembre 2025.

Episode neigeux du 21 et 22 novembre dernier : la grande quantité neigeuse, aussi tôt dans la saison, ne s'était plus produite depuis plusieurs années. L'administration communale a été fortement sollicitée par des particuliers qui souhaitent le soutien de la voirie pour dégager leur accès privé. Il est rappelé que les 2 employés de la voirie veillent à l'entretien des routes communales, secondés par l'entreprise Bertom pour déneiger et déblayer les routes de Chevenez, Damvant, Réclère, Rocourt et Roche-d'Or. Ils n'ont pas mandat d'ouvrir des accès privés, sauf si un contrat précis est signé. La voirie ne peut pas être partout en même temps, l'organisation et les choix des priorités sont définis par les voyers.

Réfection d'une portion de la route de Besançon à Chevenez en 2025 : prévue l'année prochaine (fin du printemps voire début de l'été), la réfection d'une portion de la route cantonale, soit depuis le rond-point près de l'ancien restaurant du Cheval-Blanc jusqu'au garage Haute-Ajoie SA. Il n'est pas envisagé de grands travaux pour les conduites d'eau/eaux usées. En revanche, BKW va mettre l'électricité sous terre ; il sera proposé à l'assemblée du printemps de voter des investissements en lien avec l'éclairage public pour ce tronçon.

Remplacement des ampoules à mercure et à sodium par des LED à Chevenez : l'éclairage public de la rue des Colonges à Chevenez a été modifié, soit le remplacement par des LED, selon décision de l'assemblée de décembre 2023.

Remaniement parcellaire de Rocourt : les nouveaux plans de la mensuration officielle du remaniement parcellaire de Rocourt sont en dépôt public jusqu'au 16 décembre prochain. Les propriétaires concernés ont été avisés par écrit. En revanche, le dépôt public concernant la répartition des charges a fait l'objet de 6 oppositions qui seront traitées la semaine prochaine.

Déchetterie : suite à la démission de la remplaçante de M. Mario Palomba, le Conseil communal a nommé comme personnel auxiliaire M. Michel Baconat, plein succès pour son nouveau mandat. Il est également signalé des difficultés et des problèmes d'incivilités. A plusieurs reprises, le responsable du dicastère, M. Bruno Laville a dû intervenir. Le plus grand problème réside dans la quantité d'encombrants déposée par ménage. Le Mémo Déchets précise encore qu'un ménage a droit à environ 1 m³ d'objets mobiliers par ramassage, à déposer ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac poubelle de 110 litres taxés et ceux d'une longueur maximale de 2 mètres avec un poids maximum de 50 kg par objet.

Il a même été envisagé de fermer la déchetterie. Pour venir en aide au responsable de la déchetterie, M. Michel Baconat sera présent lors des prochaines ouvertures. Il est encore précisé que la déchetterie sera fermée les 24 et 31 décembre prochain, informations à retrouver sur prochain tout-ménage.

Facturation de l'eau potable et de l'eau usée : les factures comprenant les nouveaux tarifs (basées sur la loi cantonale de gestion des eaux, règlement approuvé par l'assemblée du 04.05.2023) ont suscité de nombreux téléphones auprès de l'administration communale. Il est fait rappel du mode de calcul, la taxe de consommation finance l'exploitation et la taxe de base finance les infrastructures, donc le maintien de la valeur. Comme le mentionne, le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), les attributions annuelles sont calculées sur la base d'un taux d'attribution de 60% de la valeur de remplacement et de la durée d'utilisation des installations, soit les conduites et hydrants, réservoirs, captages, stations de pompage, stations de traitement et les compteurs. L'attribution aux financements spéciaux pour le maintien de la valeur est calculée à hauteur de CHF 166'000 pour l'eau potable et à CHF 114'000 pour les eaux usées par année.

3. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de CHF 30'000 pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme J. Sudan mentionne que depuis la dernière assemblée du mois de juin, il a été traité les 24 oppositions suite au 1^{er} dépôt public. Des compléments et modifications exigés par l'Office fédéral du développement territorial arrivés après la 1^{ère} publication ont nécessité des changements. Au vu de ces éléments supplémentaires, il a été décidé la publication d'un nouveau dépôt public complémentaire. Ces différentes démarches nous obligent à demander un crédit supplémentaire de CHF 30'000 pour la révision du Plan d'aménagement local.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Rappel est fait du projet, soit l'entrée en vigueur de la LAT en 2014 avec objectif de réduire la zone à bâtir de 12.4 hectares, fixer les lignes de développement. L'assemblée communale a approuvé un crédit de CHF 215'000 le 28.02.2019 pour la révision du PAL, puis elle valide le 15.12.2022 un crédit supplémentaire de CHF 85'000 (prestations complémentaires du bureau d'ingénieurs non prévues dans le budget initial, le solde du crédit de CHF 215'000 n'étant pas suffisant pour la phase de traitement des oppositions et des économies d'échelles espérées non réalisées et des nouvelles demandes du Canton).

Suite au dépôt public du 17 mai au 17 juin 2024, nous avons reçu 24 oppositions avec 46 points à traiter, dont 9 sont levées, 9 autres levées sous condition et 6 sont maintenues.

Aujourd'hui, nous sommes toujours en phase du dépôt public complémentaire, du 15 novembre au 16 décembre 2024 comprenant les modifications.

Le crédit complémentaire de CHF 30'000 est justifié par les oppositions levées sous conditions, l'affectation de périmètres de protection nature mal calibrés par l'Office de l'environnement à corriger et les compléments et modifications exigés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour les zones d'utilités publics et de sport et loisirs. Ces différents éléments complémentaires ou correctifs requièrent des mandats supplémentaires, soit CHF 20'000 pour le bureau d'ingénieurs, CHF 5'000 pour le bureau de biologie et CHF 5'000 pour divers et imprévus.

La parole est donnée.

M. Bernhard Urs Jenny estime que le PAL présenté ne vaut rien du tout, que le bureau d'ingénieurs ne respecte pas le droit fédéral, pour éviter le gaspillage, il propose de voter non ce soir et de changer de bureau d'ingénieurs.

Mme Sudan répond que si l'on change de bureau d'ingénieurs à ce stade, on perd les CHF 300'000 déjà engagés et on est presque à terme du projet. Le surplus demandé ce soir est motivé par les compléments de la Confédération et de l'Office de l'environnement d'où les correctifs, coûts indispensables pour finaliser ces plans. Elle rappelle que ce soir on traite uniquement le crédit supplémentaire et non pas les oppositions.

Les citoyens présents ne retiennent pas la proposition de M. Jenny, ainsi la discussion est close.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale accepte, par 20 OUI et 2 NON le crédit de construction supplémentaire de CHF 30'000 pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL), donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

4. Discuter et voter une participation financière de CHF 18'000 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy 'EDP SA', sous réserve de sa constitution. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme J. Sudan mentionne que la transition énergétique connaît une accélération dans sa mise en œuvre mais les communes sont limitées par leurs ressources humaines et financières. Des sociétés à but lucratif proposent des services innovants aux communes pour agir dans ce domaine, mais celles-ci sont très souvent externes à la région ou au canton. La société EDP SA permettra de financer des infrastructures énergétiques sans préjudice la situation financière des collectivités locales, soit améliorer le bilan énergétique des communes et répondre aux objectifs de la transition énergétique. Le Conseil communal a manifesté son intérêt pour intégrer la société Energies District de Porrentruy SA, sous réserve de l'approbation par l'assemblée de ce soir ; il soumet ce projet à l'assemblée en toute transparence car il a la compétence financière pour valider cette participation au capital-actions.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Les communes du district ont répertorié leurs propres projets énergétiques pour un total de 12 millions de francs ; 18 communes sur 19 souhaitent s'engager, sous réserve de l'approbation par leur législatif respectif.

Le capital serait à hauteur de CHF 400'000 d'actions privilégiées au nom des communes et CHF 600'000 d'actions ordinaires. Pour notre commune, le montant est calculé pour une population de 1057 habitants au 31.12.2023, soit CHF 17'358, soit 4,34% si toutes les communes adhèrent.

Ce projet permettrait de financer des infrastructures énergétiques sans préjudice la situation financière des collectivités locales, des finances communales et avec des actions d'une SA inscrites au patrimoine financier du bilan. Il améliorerait le bilan énergétique des communes et répondrait aux objectifs de la transition énergétique tout en bénéficiant de compétences existantes dans le domaine énergétique.

EDP SA n'a pas d'employé directement engagé, elle profite des compétences au SIDP (pas d'augmentation de charges) et chez des mandataires locaux, notamment Thermoréseau Porrentruy SA ; elle investit et réalise l'installation, donc elle en est propriétaire, elle vend l'énergie en circuit court si possible, les bénéfices sont réinvestis par la société dans d'autres projets dans le district.

La parole est donnée.

M. Michel Guédât demande pourquoi la commune de Porrentruy est l'initiatrice et non pas le SIDP ?

Mme J. Sudan lui répond qu'au départ, c'est la commune de Porrentruy qui a eu l'idée et qui s'est ensuite approchée du SIDP.

M. Marc Vuillaume mentionne qu'il existe déjà Energie du Jura SA, ont-ils été contactés, pour un petit canton comme le nôtre est-ce judicieux d'avoir 2 sociétés aux mêmes buts, ne faut-il pas minimiser les coûts ?

Mme J. Sudan répond que c'est un outil qui vient en aide aux communes pour les investissements prévus ; si chaque commune devait les réaliser séparément, elle ne le pourrait pas. Il n'y a pas de concurrence avec Energie du Jura SA à Delémont et aussi une volonté de travailler en circuit court.

M. Guy Jubin intervient quant au risque de la part sociale de la commune, si la société a des soucis quelle serait l'incidence financière pour notre commune ? Est-ce possible d'entrer dans le capital sans part sociale ? A faire figurer clairement dans le contrat.

Mme J. Sudan rappelle que notre apport à la SEDRAC a rapporté 2,8 fois la mise de départ. Les communes doivent rester à la manœuvre.

M. Emilien Queloz ajoute qu'en étant actionnaire le risque est limité aux actions acquises. Il précise que les dividendes ne seront pas reversés aux actionnaires mais réinvestis pour développer d'autres projets des communes à l'avenir. Enfin, s'agissant d'Energie du Jura SA, BKW Energie SA en est un important actionnaire. Ça ne sera pas le cas d'EDP SA.

M. Dominique Schnyder demande s'il y a eu une discussion avec Energie du Jura à Delémont comme ce sont les mêmes buts ?

Mme J. Sudan explique que la municipalité de Porrentruy a rencontré une société fribourgeoise, puis a décidé de proposer directement ce concept aux communes ajoulotes. En étant indépendant et non membre d'Energie Jura SA, il y a moins de contrainte.

M. Ismaël Vuillaume complète en mentionnant que pour une part sociale les personnes sont intégrées à la dette tandis que pour le capital-actions, c'est le montant engagé qui est perdu et rien d'autre.

La discussion est close, le président passe au vote.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente, soit 26 OUI et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte une participation financière de CHF 18'000 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy 'EDP SA', sous réserve de constitution ; donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.

- 5 Discuter et voter l'acquisition d'un véhicule utilitaire de CHF 30'000 pour la voirie communale. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.**

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme J. Sudan explique que l'assemblée doit se prononcer sur le remplacement d'un véhicule de la voirie qui a été accidenté. Celui-ci est nécessaire à l'exécution des activités de voirie.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Le véhicule Opel Combo de la voirie est en dégât total par suite d'accident par un voyer communal. Il avait été acheté en 2015 pour CHF 20'800. L'offre de remplacement pour un véhicule identique se monte aujourd'hui à CHF 29'609. Il n'est pas prévu encore de véhicule électrique car, pour l'instant, nous n'avons pas de borne de recharge. L'assurance nous a versé à titre d'indemnité de dommage et de cession de l'épave, la somme de CHF 10'546.-

M. Pierre Drinnenberg s'interroge quant à la nécessité de ce nouveau véhicule qui sera obsolète dans quelques années, il y a déjà un Kramer et un Pick-Up, ne peut-on pas envisager l'achat d'un véhicule d'occasion ?

Mme J. Sudan rappelle que ce véhicule est absolument nécessaire à la voirie pour le transport des outils et marchandises ; toutes les options ont été envisagées et aucun véhicule d'occasion correspondant à nos besoins et nos critères n'est disponible.

M. Michel Guédât demande que signifie la participation financière de tiers ?

Mme J. Sudan explique que cela correspond à la participation de l'assurance.

La parole n'est plus utilisée, le président passe au vote.

Au vote et à main levée, par 25 OUI et 2 NON, l'Assemblée communale accepte l'acquisition d'un véhicule utilitaire de CHF 30'000 pour la voirie communale ; elle donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations de tiers.

6 Budget 2025 – Comptes de résultat : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2025

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme Josiane Sudan informe que sur un total de charges et de produits de CHF 6'355'130, le budget 2025 de la commune de Haute-Ajoie présente un excédent de charges de CHF 122'280, basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.15. La taxe immobilière, la taxe cadastrale restent identiques également. Il n'y a pas de modification pour les autres taxes communales par rapport au budget précédent.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Sudan passe en revue le rapport relatif au budget 2025 en détaillant tous les comptes. Ce budget présente une quotité d'impôt inchangée à 2.15. Il est prévu de revoir le règlement sur les émoluments en 2025.

Les principales dépenses sont les rubriques de la formation à hauteur de 36 % du total des dépenses avec une petite progression par rapport à 2024 et la prévoyance sociale à hauteur de 28 % également en continuelle augmentation. Notre commune devrait recevoir de la péréquation financière en 2025 un montant de CHF 6'142. Jusqu'à l'an passé compris, la commune fusionnée alimentait ce fonds.

Situation des investissements

Investissements 2025 à approuver par l'assemblée communale du 12.12.2024	Crédits & dépenses soumis à la présente assemblée	Dépenses 2024 et années précédentes, état au 01.12.2024	Prévision de dépenses en 2025
Crédit supplémentaire pour la révision du Plan d'aménagement local	CHF 30'000		CHF 30'000
Véhicule utilitaire pour la voirie communale	CHF 30'000		CHF 30'000
Autres investissements en cours	Crédits approuvés		
Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle n°4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie, approuvé le 14.12.2023 : 7300.50304.00	CHF 90'000	CHF 0	CHF 90'000
Remplacement des ampoules à mercure et à sodium de l'éclairage public dans la localité de Chevenez, approuvé le 14.12.2023 : 6156.50100.00	CHF 90'000	CHF 0	CHF 90'000
Remplacement de la cuisine de la halle des fêtes de Damvant, approuvé le 14.12.2023 : 3420.50401.50	CHF 30'000	CHF 29'901.40	CHF 0 A consolider
Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces, approuvé le 15.12.2022 : 8120.52909.51	CHF 350'000	CHF 124'000	CHF 62'000

Remplacement de l'éclairage public de la route de Roche-d'Or à Rocourt, approuvé le 15.12.2022 : 6156.50309.00	CHF 65'000	CHF 62'119.75	CHF 0 A consolider
Financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire, approuvé le 10.02.2022	CHF 1'500'000	CHF 0	CHF 0
Avant-projet de réfection de traversée du village de Réclère secteur Ouest : 6150.50100.30	CHF 25'000	CHF 5'000	CHF 0
Pose de compteurs d'eau à ultrasons à Réclère et Roche-d'Or : 7100.50604.50	CHF 58'000	CHF 39'000	CHF 19'000
Révision du plan d'aménagement local, approuvé 28.02.2019 + Crédit supplémentaire soumis le 15.12.2022 : 7900.52905.00	CHF 300'000	CHF 285'000	CHF 15'000

Synthèse des revenus d'impôts

Poste	Montant (budget 2025)	Variation (comptes 2023)
IMPÔTS DIRECTS PPH	2'752'500 CHF	- 169'266 CHF
IMPÔTS DIRECTS PM	109'000 CHF	+ 69'291 CHF
AUTRES IMPÔTS DIRECTS	412'000 CHF	- 3'000 CHF
IMPÔTS SUR LE REVENU (PPH)	1'850'000 CHF	- 3'642 CHF
IMPÔTS À LA SOURCE	25'000 CHF	+ 532 CHF
IMPÔTS DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS	700'000 CHF	- 101'879 CHF
IMPÔTS SUR LE BÉN. DES PERS. MOR.	50'000 CHF	- 16'270 CHF
TAXES IMMOBILIÈRES	215'000 CHF	+ 2'912 CHF
IMPÔTS SUR LES GAINS IMMOBILIERS	70'000 CHF	- 1'289 CHF
PÉRÉQUATION FINANCIÈRE (A RECEVOIR)	6'000 CHF	- 16'724 CHF

Appréciation du Conseil communal : le budget soumis est déficitaire de CHF 122'280 qui tient compte d'un prélèvement dans la réserve de politique budgétaire de CHF 150'000 avec des éléments identiques au budget 2024. Les charges restent maîtrisées, le résultat de l'activité d'exploitation est stable et le résultat global s'améliore grâce à la réévaluation quinquennale des actifs du patrimoine financier (appartements de Damvant, Réclère et Rocourt).

Le Conseil communal a établi ce budget en maintenant la quotité d'impôt actuelle, en maîtrisant les charges et en consolidant et confirmant les taxes dues aux nouvelles législations. La situation financière de la commune reste bonne grâce à des charges et un endettement maîtrisé, bien qu'élevé mais en diminution.

La diminution de la perception des impôts des personnes morales est particulièrement importante et s'est déjà fait ressentir pour l'exercice 2023. Certaines réformes fiscales déploient aujourd'hui leurs effets auxquels s'ajoute une conjoncture industrielle défavorable.

Le budget 2025 est calculé sur des bases similaires, auxquelles s'ajoute la nouvelle redevance électrique ; il intègre deux facteurs importants concernant les ressources humaines. Tout d'abord, le retour à une situation de deux EPT au service communal de la voirie, puis l'application pour la 2^{ème} année consécutive d'une mesure de réduction des charges décidées par la République et Canton du Jura pour ses employés via le Plan équilibre 22-26. Ainsi, chaque salarié, à l'exception des apprentis et du préposé à la déchetterie, se voit retenir 1,9% sur son salaire brut. Pour le Conseil communal il doit suivre et appliquer les principes de gestion des ressources humaines des employées de l'Etat, auxquels la commune se rapporte.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Bernhard Urs Jenny demande si les chiffres du budget sont vérifiés par un audit externe.

Madame J. Sudan répond qu'il n'y a pas d'audit pour le budget mais uniquement pour le bouclage des comptes, effectué par une fiduciaire.

Mme Sudan reprend la parole et remercie vivement l'administrateur, M. Emilien Queloz, pour son excellent travail pour l'établissement de ce budget lors des séances préparatoires.

La parole n'est plus demandée, le président passe au vote.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente sans avis contraire, l'Assemblée communale approuve le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes communales.

- 7 Décider la vente de la parcelle no 3251 du ban de Chevenez Haute-Ajoie au prix de CHF 85/m², soit CHF 487'900, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.**

Rapporteur : M. Etienne Oeuvray, vice-maire

M. Etienne Oeuvray mentionne que la commune de Haute-Ajoie est propriétaire de la parcelle no 3251 située dans la zone d'activité au Breuil à Chevenez. Suite à plusieurs discussions entre le Conseil communal et la direction de l'entreprise Ateliers Busch SA pour une éventuelle vente de ce terrain, nous souhaitons vous tenir informé des conditions.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Cette parcelle d'une superficie de 5'740 m² se situe à proximité d'Ateliers Busch SA. Cette acquisition doit assurer le futur développement de l'entreprise et garantir sa pérennité. Il a été convenu un prix de vente de CHF 85/m² soit un total de CHF 487'900, avec un droit de réméré d'un maximum de 15 ans.

La commune avait racheté cette parcelle en 2013 pour CHF 397'500 à Merrains du Haut-Jura SA ; aujourd'hui, on peut estimer sa valeur à CHF 418'000. Nous avons payé des intérêts pendant 10 ans pour ce crédit pour CHF 22'800, soit un coût total pour la commune à CHF 440'000.

Cette parcelle figure au bilan pour CHF 291'072 ; réalisation d'une plus-value comptable de CHF 196'828 qui n'est pas budgétée car la vente n'est pas signée et nous n'avons aucune garantie quant à sa réalisation en 2025.

Enfin, ce terrain est mis à disposition gratuitement des Ateliers Busch SA depuis mai 2022, avec reconduction de l'accord jusqu'à fin 2024, comme parking du fait de la réduction des places pour les employés durant les travaux du nouveau centre de logistique. L'objectif étant d'éviter le parking sauvage.

La parole est donnée.

M. Stephan Dietrich demande dans quelle zone se situe ce terrain.

M. Etienne Oeuvray lui répond que c'est en zone d'activités.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la vente de la parcelle no 3251 du ban de Chevenez Haute-Ajoie au prix de CHF 85/m², soit CHF 487'900 et donne compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

- 8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Marie-Madeleine Yvonne Isabey, née le 25.10.1972, domiciliée à Chevenez, originaire de France.**

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan

Madame Sudan rappelle que l'article 2, al. 1 de la Loi cantonale sur le droit de cité du 9 novembre 1978 mentionne que c'est l'Assemblée communale qui est compétente pour octroyer le droit de cité communal ainsi que la promesse d'admission. Mme Isabey Marie-Madeleine Yvonne a déposé une requête pour l'obtention du droit de cité communal et cantonal en date du 02.05.2024. Elle s'excuse de ne pas être présente ce soir car elle travaille.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Madame Marie-Madeleine Yvonne Isabey, née le 25 octobre 1972, réside à la rue du Jura 8 à Chevenez. Elle a déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi de cité communal.

Mme Isabey est au bénéfice d'un BEP de comptabilité, puis a fait une formation à la Croix-Rouge en tant qu'assistante en soins entre 2004 et 2005, complétée en 2017 par un CFC d'ASE par validation des acquis et en 2021 par un diplôme d'éducatrice sociale. Actuellement, elle travaille à l'UAPE de Porrentruy depuis mai 2009, respectivement au Foyer Décours.

Elle motive sa demande par le fait qu'elle a passé la majorité de son temps en Suisse, se sent bien ici et souhaite pouvoir voter. Le Service de la population a procédé à son audition et aucun reproche ne peut être formulé à son encontre. L'autorité constate que toutes les conditions sont réunies et le service est favorable à l'octroi du droit de cité cantonal.

Au vu du dossier présenté, toutes les conditions étant remplies, le Conseil communal vous invite à octroyer le droit de cité communal à Mme Marie-Madeleine Yvonne Isabey.

Le président reprend la parole et rappelle que les participants à l'assemblée communale, les membres d'autorités communales et les fonctionnaires communaux ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets qui touchent directement leurs droits personnels ou à leurs intérêts matériels ou à ceux de personnes qui sont leurs parentes au degré prévu à l'article 12, al. 1 soit les parents du sang et alliés en ligne directe.

Personne n'est concernée dans l'assemblée et aucun parent de Mme Marie-Madeleine Isabey n'est présent ce soir. Comme la parole n'est pas utilisée, le président passe au vote.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte l'admission à l'indigénat communal de Mme Marie-Madeleine Yvonne Isabey, née le 25.10.1972, originaire de France.

9. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Fabien Laville relève que l'on fait confiance au bureau d'ingénieurs qui s'en moque totalement, sont souvent incompetents et n'ont aucun scrupule ; le fait est que le crédit pour le PAL coûte presque plus de 50 % par rapport au prix initial. Il ne jette pas la pierre au Conseil communal mais se demande quand va finir le PAL, faut-il prévoir 6 ans pour le terminer ?

Mme Josiane Sudan répond que le Conseil communal espère qu'il sera bouclé en 2025. A ce jour, il reste des oppositions en traitement. Puis, il y aura une nouvelle validation par l'assemblée communale et par la Confédération, ceci pour répondre aux nouvelles exigences fédérales.

M. Etienne Ouevray complète en mentionnant que le bureau d'ingénieurs est compétent et que les autorités ont négocié des prix le plus bas possible.

M. Bernhard Urs Jenny invite M. Etienne Ouevray à relire ses écrits pour démontrer les incompréhensions et incohérences de la réalisation du nouveau plan d'aménagement local.

M. Michel Guédât relate qu'il a rencontré un problème avec le contrôle des habitants. Sa fille a repris son exploitation, ne comprend pas pourquoi il doit payer un permis B pour un ouvrier roumain qui est parti à fin septembre. Dès lors, il interpelle avec véhémence Mme Christa Riat, responsable du contrôle des habitants, pour obtenir une réponse.

Mme Josiane Sudan l'invite à prendre rendez-vous avec le Contrôle des habitants pour régler ce cas car cela ne concerne pas l'Assemblée communale.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Dominique Laville adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux à tout le personnel communal, la voirie, le Conseil communal et Mme le Maire et à toute la population, il clôt les débats et lève l'Assemblée à 22h00. Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié dans la halle.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Dominique Laville

La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville